

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HAMAHOULAH »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE NOUVEAU CHU, Lot
ANGRE, Ilot ANGRE NOUVEAU CHU

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 14/07/2025 reçus par Me ME AKATCHA G. ALBERIC , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 18/07/2025, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
HAMAHOULAH »

Objet : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location en
Totalité ou en partie et l'échange de tous
terrains et immeubles situés en COTE D'IVOIRE,
l'édification de toutes constructions sur ces terrains:

La gestion et l'administration de son patrimoine
mobilier et immobilier;

La prise de participation dans le capital de
toutes Sociétés notamment commerciales par
tous moyens notamment par acquisition de parts
ou d'actions, par voie d'augmentation de capital, par voie
d'apports, etc...

Et d'une manière générale, toutes opérations
financières, mobilières et immobilières pouvant se
rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de (50.000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE NOUVEAU CHU, Lot
ANGRE, Ilot ANGRE NOUVEAU CHU

Dirigeant(s) M KEITA SEKOU SITAFI (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B42-00125 du 22/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51389/GTCA/RC/2025 du 22/08/2025

